



Elections 2024

Comité sur les Droits des Personnes Handicapées (CPDH)

Comité pour l'élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDF)

Comité de Droits de l'homme (CDH)

Comité des Droits de l'enfant (CDE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre Organes de Traités de l'ONU, le Comité des droits des personnes handicapées (CPDH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDF), le Comité des droits de l'homme (CDH) et le Comité des droits de l'enfant (CDE), ont des élections prévues en 2024.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect et IWRAW Asia-Pacific – en tant que membres de [TB-Net](#), le réseau d'ONG pour les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, qui envoyé à tou(te)s les candidat(e)s nommé(e)s et est basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l'Assemblée Générale, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidat(e)s au CRPD, CEDAW, HRCttee, CRC et CDESCR avant les élections.

Les résultats des questionnaires seront disponibles sur le site www.untbelections.org, tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](#).

Cette initiative n'implique pas que nous soutenions ou nous opposions à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tou(te)s les candidat(e)s des organes de traités

1. Nom : **ZARA RATOU**

2. Nationalité : **TCHADIENNE**

3. Poste actuel :

Inspectrice Technique en charge de la protection de l'Enfance au Ministère en charge des Droits de l'Enfant; Coordinatrice de programme de protection de l'enfant au Tchad ; Vice-Présidente du Comité Technique Multisectoriel de Lutte contre le Trafic Illicite des Migrants et de la Traite des Personnes; Prof. à l'Ecole Nationale de Santé Publique et de service sociale, section des Educateurs du Préscolaires ; Membre du Comité des Droits de l'Enfant CRC (2021-2025) ; Exe Directrice de l'enfance ; Exe Directrice Générale Adjointe de l'Enfance au Ministère en charge de la Protection de l'Enfance et de la Petite Enfance.

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

J'occupe actuellement le poste d'Inspectrice Technique et Coordinatrice du Programme de Protection de l'Enfant au sein du Ministère en charge de Droits de l'Enfant. De près de dix-neuf ans dans le domaine. J'assume la responsabilité de la conception, la supervision de la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'enfance. Je Coordonne les actions de prévention, d'assistance et de réinsertion de l'enfant avec la société civile et autres acteurs qui œuvre dans le domaine. Je contribue à une large couverture des services sociaux de base éducation, santé, protection, en faveur de l'enfant. J'informe et sensibilise les collectivités locales sur les instruments juridiques des droits de l'enfant. J'assume la prise en charge des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection et je lutte contre l'utilisation et l'enrôlement des enfants par les forces et groupes armés et j'en assure le retrait et la réinsertion socio-professionnelle. Aussi je lutte contre toutes les pratiques traditionnelles néfastes pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et morale de l'enfant et membre du Comité des Droits de l'Enfant (CRC) des Nations Unies.

Ceci ne peut compromettre en aucun cas mon indépendance ou mon impartialité au sein du comité si je suis réélue.

5. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail en tant que membre d'un organe de traité de l'ONU :

A mon humble avis et au vu de mes expériences professionnelles de près dix-neuf (19) ans dans le domaine, je ne trouve aucun facteur de risque potentiel susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt dans le cadre de fonction éventuelle à un organe des Nations Unies. Pour moi, accéder à ce poste serait une grande promotion et un défi à relever pour la cause de la protection des Droits des Enfants. J'assumerai mes fonctions avec impartialité, neutralité et dans la transparence nécessaire en respectant et soutenir le processus réforme du fonctionnement des organes conventionnels.

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?



Effectivement la soumission de ma nomination au poste de membre du comité de Droits de l'Enfants aux Nations Unies a fait l'objet d'une large consultation au sein du Gouvernement, j'ai été désignée par l'équipe technique de mon Ministère et la Coordination des Associations de la société civile et les partenaires techniques impliqués dans le domaine de la Protection de Droits de l'Enfant. Mon dossier a ensuite été validé par le Ministère en charge de droits de l'Enfant pour un second mandat. Et soumis à la Présidence de la République pour être endossé et transféré au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, la Coopération Internationale et de la Diaspora du Tchad pour son envoie.

7. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre ?

Mon 1^{er} mandat a été très productive à plus des activités courantes du comité c'est-à-dire l'examen de l'Etat partie, j'ai travaillé d'arrache-pied pour aider à la mise à jour des lignes directives sur les réunions d'enfants. J'ai aussi encodée des responsabilités supplémentaires tel que devenir coordinatrice de groupe de travail sur la participation des enfants, membre du groupe de travail des ODDs avec l'UNICEF, membre du groupe de travail des communications individuel OPIC ou encore Coordonner l'équipe spéciale de l'examen périodique du Rapport de l'Etat Partie.

Cependant, s'il m'était loisible d'exercer une autre activité, je me proposerais de conseiller les organisations en charge de l'enfance pour une encore plus grande efficacité dans l'action de la promotion et de la protection des Droits de l'enfant au niveau national ou international.

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Comment vous assurez-vous d'avoir la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité, à la fois en personne et en ligne ?

En ma qualité de membre du Comité des Droits de l'Enfant mes compétences et expériences dans d'autres responsabilités antérieures dans les grandes institutions nationales et multinationale, j'ai eu à assumer mes tâches en respectant les délais. Cette polyvalence que j'ai acquise au cours de ces années de travail sur le terrain en étroite collaboration avec les partenaires au service du bien-être de toutes catégories d'enfants.

J'ai organisé plusieurs grandes manifestations festives pour célébrer et promouvoir la convention relative aux Droits de l'enfant et le protocole facultative. Aussi des Conceptions, formations et élaborations des outils de gestions des centres de transit et d'orientation des enfants dans les conflits armée. Et durant les mois entre les sessions du Comité, j'ai intervenue à dizaines des conférences et des formations à traiter de questions relatives aux droits de l'enfant dans des conférences nationales, régionales et internationales. Sans oublier la mise en œuvre et le suivi des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection et au bien-être des enfants privés de protection spéciale. Pour ce faire, ma disponibilité sera acquise en priorité pour répondre aux devoirs de ma charge.

J'affirme mon engagement pour donner satisfaction totale à toutes obligations pour ce travail du Comité.

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

Les principaux défis au cour du deuxième mandat portent sur l'opérationnalité et l'efficacité du système pour sa performance en vue de parvenir au changement effectif. Je dois faire en sorte que les Etats-partie créent des conditions pour renforcer le dialogue inclusif avec les enfants à travers leurs organisations véritablement opérationnelles pour faire prévaloir leurs points de vue sur les questions qui les concernent. Ces organes devraient être renforcés par des stratégies efficaces, dotés de moyens techniques, financiers et matériels suffisants pour leur permettre d'être plus dynamiques et participatifs aux instances décisionnelles.



Plus précisément sur la mise en œuvre des stratégies de communication du comité et aussi orientées vers les enfants et adolescents pauvres, malades, en situation de handicap, en danger, maltraités, en errance, en conflit avec la loi, dans les conflits armés, adolescents prostitués, incarcérés, discriminés, mineurs étrangers isolés etc.

Pour ce faire, je vais savoir quels sont les défis et les préoccupations des enfants dans le pays à examiner et de faire des recommandations pour que leurs droits contenus dans la Convention relative aux droits de l'Enfant soient respectés à l'effet de leurs permettre de grandir dans la dignité et le respect des droits inhérents à leurs qualité d'enfant.

10. **(Question actualisée!)** La pandémie de COVID-19 a ralenti, fait reculer les progrès et exacerbé le défi de veiller à ce que les besoins des enfants soient satisfaits et leurs droits garantis. En reconnaissance de ces effets négatifs qui devraient persister à long terme et de la multiplicité des crises qui affectent les enfants de manière disproportionnée dans le monde entier, le Secrétaire Général des Nations Unies a publié en juillet 2023 une [note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant](#), demandant la mobilisation du système des Nations unies pour renforcer et élever collectivement un programme commun des Nations unies en matière de droits de l'enfant. Comment le Comité peut-il contribuer à cette mobilisation et veiller à ce que les droits de l'enfant soient intégrés dans tous les piliers des Nations Unies?

Pour contribuer à cette mobilisation et veiller à ce que les droits de l'enfant soient intégrés dans tous les piliers des Nations Unies, le comité devrait améliorer le mécanisme de contrôle et de suivi de la mise en œuvre effective des recommandations faites aux Etats pour une amélioration significative de la situation des enfants dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement qui peinent à assurer la pleine jouissance des droits par les enfants dont une bonne partie dans ces pays fait face à des défis liés aux instabilités, liées aux catastrophes d'origine humaine et naturelle. Aussi Il sera important de renforcer la capacité des Etats en les dotant avec des instruments efficaces pour se conformer aux normes standards attendus.

Lien vers votre CV complet :

<https://we.tl/t-U73SjDzFXV>

<https://we.tl/t-UPk9PYh4FT>

<https://we.tl/t-nRQAP0uZrh>

<https://we.tl/t-hkWMnID145>

Questions pour les candidat(e)s au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

*Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et **ne dépassant pas 200 mots par question.***

Votre motivation, votre expérience et vos qualifications pour devenir membre

1. Qu'est-ce qui vous motive à devenir membre du Comité des droits de l'enfant ? **(option vidéo)**
2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? **(option vidéo)**

<https://studio.youtube.com/video/U7WWXf1QWYk/edit>

3. Quels sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

Il s'agit de la protection de l'enfance en situation d'urgence humanitaire qui souffre de nombreux défis dans les pays soumis à des soubresauts. Les situations sont liées aux catastrophes d'origine humaine et d'origine naturelle. La réalisation des droits de l'enfant constitue une insuffisance relevée. Ces Etats font face à des difficultés entre autres la traduction dans les faits des Lignes Directrices de la CIDE en ce qui concerne les enfants privés d'environnement familiale protecteur ; La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel dans les Etat qui en manquent devrait amener le comité à recommander et encourager les Etats à être décisifs et concrets sur ces préoccupations.

Dans mon pays le Tchad les défis majeurs sont : Le phénomène du mariage d'enfants ; Les pratiques traditionnelles néfastes; L'exploitation d'enfants dans les mines, les commerces ; L'exploitation sexuelle des enfants dans un contexte de pauvreté et d'instabilité ; les enfants en situation d'urgence : les enfants en conflits avec la loi, les enfants associés aux forces et groupes armés ; les enfants non accompagnés et séparés. Bref, plusieurs défis interpellent la conscience humaine pour une prise de conscience en faveur d'un changement déterminant pour l'avenir des enfants dans le monde.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

Les défis précités nécessitent une prise des mesures internationales fortes pour assurer la protection des enfants. Il s'agit entre autres des problématiques devenues récurrentes dans une partie des Etats-parties, en particulier en Afrique. Parmi ces défis :

- **Le phénomène du mariage d'enfants ;**
- **Les pratiques traditionnelles néfastes à l'exemple des mutilations génitales féminines (MGF) ;**
- **L'exploitation économique d'enfants dans les mines et les commerces ;**
- **L'exploitation sexuelle des enfants dans un contexte de pauvreté et d'instabilité liées au terrorisme où les enfants sont enrôlés ;**
- **La vente d'enfants dans une situation de paupérisation des populations qui sont obligées vendre leurs enfants ;**
- **Les crimes rituels contre les enfants ou les trafics d'enfants ;**
- **les enfants en conflits avec la loi ;**
- **les enfants associés aux forces et groupes armés ;**
- **les enfants non accompagnés et séparés.**

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

Les droits de l'enfant étant interdépendants et indissociables, la garantie de jouissance dépend de la mise en place des conditions idoines et favorables. Il est question de travailler de manière inclusive avec les Etats-



parties et les partenaires œuvrant dans le domaine pour l'élaboration des règles appropriées et le suivi de mise en œuvre des dispositifs existants pour relever les défis subsistants. L'inclusion induit de mettre en contribution différents acteurs étatiques, interétatiques, internationaux, société civile et autres contributeurs éventuels. En s'alignant sur la stratégie de la décennie d'action, le comité travaillera en étroite collaboration avec les Etats-Parties qui sont loin d'atteindre les résultats d'ici les 10 années à venir. Ainsi le comité aidera les Etats à prioriser les axes d'interventions conformément aux ODD.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants, et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique et les enfants défenseurs des droits humains ?

L'engagement, l'expression et la participation de l'enfant font parties des droits inscrits dans la CIDE. Le comité doit faire en sorte que les Etats-partie créent des conditions pour renforcer le dialogue inclusif avec les enfants à travers leurs organisations véritablement opérationnelles pour faire prévaloir leurs points de vue sur les questions qui les concernent. Ces organes devraient être renforcés par des stratégies efficaces, dotés de moyens techniques, financiers et matériels suffisants pour leur permettre d'être plus dynamiques et participatifs aux instances décisionnelles. Aussi, au niveau régional, renforcer la capacité des organisations des enfants en formant un réseautage fort et dynamique pour ne pas que les décisions soient prises sans consultation de leurs représentations. Cet organe devra être une structure consultative formellement reconnue.

Cette participation devrait être inclusive privilégiant la représentativité par genre pour inclure la voix des filles au même titre que les garçons à travers une composition paritaire. Cette composition devra aussi être reflétée dans les Etats. Cette logique de représentativité des jeunes devrait être formellement inscrite dans des normes nouvelles au niveau international et au niveau des Etats.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

Le comité devrait réviser ses règles de fonctionnement en vue de faire une place prépondérante à la société civile dont la contribution est indéniable dans la promotion des droits de l'enfant et la protection de celui-ci. La pratique de consultation et d'inclusion devra être la règle pour faciliter l'efficacité de la mise en œuvre des droits de l'enfant au sein de tous les Etats. Inviter les Etats membres à développer des stratégies pour renforcer la participation de la société civile dans les instances décisionnelles et encourager la mise en place des fonds spéciaux leurs dynamisations

Ainsi, lors des séances, la voix de la société civile devra être portée par des représentants reconnus. Les rapports reçus des Etats devront émaner également de la société. Lors de l'audition de rapports des Etats, les représentants de la société devront être présents pour une contribution directe. La société civile devrait également être constituée en structure consultative du comité. Il est question d'instaurer un mécanisme de recevabilité bilatérale entre société civile- Etat et Comité-Société civile.